

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 18
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/10/2017

Réuni le : 06/11/2017

Sous la présidence de : Eric Tissier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BORDEAUX , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SALON DE L'ETUDIANT à BORDEAUX le 12 janvier 2018

la sortie au salon de l'étudiant est organisée pour 99 élèves de terminales. le montant du transport , soit 990.00 €,est financé à 50 % par le salon du Lycéen et pour financer l'autre moitié les élèves devront s'acquitter de la somme de 5.00 € chacun. les membres du conseil d'administration accepte ces modalités.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0